

TARIFS FORFAITAIRES DES ACTES EN HOSPITALISATION MEDICALE GRILLE N°3.1 : HOSPITALISATION EN MEDECINE			
DESIGNATION	LETTRE CLE	TARIFS EN DHS	ELEMENTS DE FORFAITS
HOSPITALISATION EN MEDECINE	F	550,00 Dhs par jour	<p>* SEJOUR : LIT DANS UNE CHAMBRE A 2 LITS, INCLUANT LE CHAUFFAGE, L'ECLAIRAGE, LE BLANCHISSAGE DU LINGE ET LA NOURRITURE ;</p> <p>* HONORAIRES DES MEDECINS ;</p> <p>* SOINS INFIRMIERS ;</p> <p>* MAJORATIONS DE NUIT, JOURS FERIES ET WEEK-END;</p> <p>* CONSOMMABLE MEDICAL ;</p> <p><u>OBSERVATIONS :</u></p> <p>* Forfait journalier ;</p> <p>* Seront facturés en sus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les actes de biologie et radiologie avec accord préalable : - Actes médicaux d'exploration ou de spécialité de la grille n°4. - La pharmacie : Le remboursement de la pharmacie sera conforme à l'arrêté de la liste des médicaments admis au remboursement justifié par la liste des médicaments prescrits au vu du prix hospitalier s'il existe

TARIFS FORFAITAIRES DES ACTES EN HOSPITALISATION MEDICALE			
GRILLE N°3.2 : Hospitalisation en réanimation			
DESIGNATION	L.CLES	TARIFS EN DHS	ELEMENTS DE FORFAITS
HOSPITALISATION EN REANIMATION	F	1 500,00	<p>*Séjour : INCLUANT LE CHAUFFAGE, L'ECLAIRAGE, LE BLANCHISSAGE DU LINGE ET LA NOURRITURE</p> <p>*Boxe en salle de réanimation ;</p> <p>* Honoraires de l'anesthésiste réanimateur ;</p> <p>* Honoraires des médecins réanimateurs ;</p> <p>* Surveillance des médecins et /ou visite quelque soit leur nombre ;</p> <p>* Actes médicaux nécessaires ;</p> <p>* Soins infirmiers ;</p> <p>* Majorations de nuit, jours fériés et week-end;</p> <p>* Consommable médical;</p> <p><u>OBSERVATIONS :</u></p> <p>* Forfait journalier ;</p> <p>* Seront facturés en sus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les actes de biologie et radiologie <p>avec accord préalable :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Actes médicaux d'exploration ou de spécialité de la grille n°4. - La pharmacie : Le remboursement de la pharmacie sera conforme à l'arrêté de la liste des médicaments admis au remboursement justifié par la liste des médicaments prescrits au vu du prix hospitalier s'il existe.

TARIFS FORFAITAIRES DES ACTES EN HOSPITALISATION MEDICALE GRILLE N°3.3 : Soins intensifs			
DESIGNATION	L.CLES	TARIFS EN DHS	ELEMENTS DE FORFAITS
SOINS INTENSIFS	F	1 000,00	<p>* Séjour : LIT DANS UNE CHAMBRE A 2 LITS, INCLUANT LE CHAUFFAGE, L'ECLAIRAGE, LE BLANCHISSAGE DU LINGE ET LA NOURRITURE</p> <p>*Unité de soins intensifs;</p> <p>* Surveillance des médecins et /ou visite quelque soit leur nombre ;</p> <p>* Soins infirmiers ;</p> <p>* Majorations de nuit, jours fériés et week-end;</p> <p>* Consommable médical.</p> <p><u>OBSERVATIONS :</u></p> <p>* Forfait journalier ;</p> <p>* Seront facturés en sus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les actes de biologie et radiologie <p>avec accord préalable :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Actes médicaux d'exploration ou de spécialité de la grille n°4. - La pharmacie : Le remboursement de la pharmacie sera conforme à l'arrêté de la liste des médicaments admis au remboursement justifié par la liste des médicaments prescrits au vu du prix hospitalier s'il existe.

TARIFS FORFAITAIRES DES ACTES D'HOSPITALISATION MEDICALE			
GRILLE N°3.4 : Accouchement			
DESIGNATION	L.CLES	TARIFS EN DHS	ELEMENTS DE FORFAITS
<p>ACCOUCHEMENT PAR VOIE BASSE</p> <p>- Accouchement mono fœtale avec ou sans manœuvre ;</p> <p>- Accouchement multiple avec ou sans manœuvre.</p>	<p>F</p> <p>F</p>	<p>3 000,00</p> <p>3 500,00</p>	<p>* Séjour: LIT DANS UNE CHAMBRE A 2 LITS, INCLUANT LE CHAUFFAGE, L'ECLAIRAGE, LE BLANCHISSAGE DU LINGE ET LA NOURRITURE</p> <p>* Salle d'accouchement ;</p> <p>* Honoraires de l'obstétricien;</p> <p>* Honoraires de la sage femme ;</p> <p>* Pharmacie ;</p> <p>* Consultation du pédiatre ;</p> <p>* Majorations de nuit, jours fériés et week-end ;</p> <p>* Consommable médical.</p> <p><u>OBSERVATIONS :</u></p> <p>*Forfait global pour toute la durée du séjour ;</p> <p>*Seront facturés en sus, avec accord préalable :</p> <p>Actes médicaux d'exploration ou de spécialité de la grille n°4.</p>